



Agence canadienne  
d'évaluation environnementale

Canadian Environmental  
Assessment Agency

L'Agence canadienne  
d'évaluation  
environnementale

*oeuvre au  
profit de  
l'environnement  
du Canada*

Mars 2000

---

Canada

L'Agence canadienne  
d'évaluation  
environnementale



***oeuvre au  
profit de  
l'environnement  
du Canada***

Mars 2000

Ce document est aussi disponible à [www.acee.gc.ca](http://www.acee.gc.ca)

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada - 2000

Catalogue En105-57/2000

ISBN 0-662-64922-2



---

## L'évaluation environnementale au Canada



L'évaluation environnementale est un outil de planification utilisé afin de détecter les effets négatifs possibles des projets de développement proposés sur l'environnement avant qu'ils ne surviennent. En éliminant ou en réduisant les effets secondaires dommageables potentiels d'un projet sur l'environnement tôt dans le processus, les planificateurs de projets peuvent éviter des mesures correctrices onéreuses et parfois controversées. Autrement dit, le processus d'évaluation est une mesure préventive. Il appuie les projets de développement économique et protège les écosystèmes du Canada afin que les générations à venir en profitent.

Le gouvernement fédéral mène des évaluations environnementales depuis les années 70. En 1995, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* est entrée en vigueur. On a alors constitué l'Agence canadienne d'évaluation environnementale afin d'administrer la Loi et de promouvoir des évaluations environnementales de grande qualité. L'Agence est un organisme fédéral indépendant, qui relève directement du ministre de l'Environnement.

L'évaluation environnementale joue maintenant un rôle important dans la prise de décisions publique et ce, à tous les échelons du gouvernement du Canada. Le gouvernement fédéral effectue près de 6 000 évaluations environnementales chaque année en vertu de la Loi. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent d'entre elles sont des examens préalables de projets de petite et de moyenne envergure. La plupart du temps, les projets de plus grande envergure sont évalués au niveau de l'étude approfondie ou sont examinés par une commission indépendante.





---

## Message du Président

Jamais auparavant l'Agence canadienne d'évaluation environnementale n'a fait face à autant de défis qu'aujourd'hui. Elle doit répondre de façon rapide, précise et claire aux nouveaux enjeux et aux priorités du gouvernement grâce à l'élaboration de politiques. Elle doit élaborer du matériel de formation et d'orientation pour une vaste clientèle toujours grandissante de parties intéressées, y compris l'industrie, des environmentalistes ainsi que les Canadiennes et les Canadiens concernés. Elle doit trouver des façons de collaborer avec les autres instances afin de maximiser l'efficacité du processus d'évaluation environnementale (ÉE). Elle doit aborder les demandes croissantes des Canadiens d'une plus grande participation du public dans le processus d'évaluation environnementale.

En décembre 1999, l'Agence a entamé un examen de sa loi habilitante et de ses règlements d'application - un examen qui nécessite le programme de consultation le plus approfondi de l'histoire de l'Agence.

Comment l'Agence relèvera-t-elle ces défis?

Une clé vers le succès est liée à la force des relations de travail avec les partenaires de l'Agence, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement. La collaboration demeure un élément essentiel de notre environnement de travail de tous les jours. En comprenant et en adoptant des relations, l'Agence peut tirer profit d'une gestion environnementale améliorée et augmenter l'intérêt fédéral en matière d'évaluation environnementale.

---

Les prochaines pages tracent les grandes lignes de quelques-unes de nos réalisations de l'année dernière ainsi que de nos engagements pour l'année à venir. Les réalisations et les engagements sont regroupés sous quatre points :

- Promouvoir des évaluations environnementales de grande qualité;
- Améliorer les relations coopératives avec les autres instances;
- Forger des relations de partenariat avec les parties intéressées;
- Mener un examen approfondi de la Loi.


La liste des réalisations qui suit est censée être seulement une infocapsule et n'est aucunement une liste exhaustive. On peut obtenir de plus amples renseignements concernant l'évaluation environnementale fédérale, le rôle de l'Agence et l'Examen quinquennal en consultant le site Web de l'Agence à : <http://www.acee.gc.ca>.

Nous avons accompli beaucoup de choses au cours de la dernière année. Je m'attends à prolonger ce succès pour l'année à venir.



Sid Gershberg  
président  
Agence canadienne d'évaluation environnementale





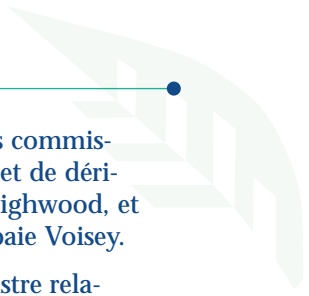
# 1. Promouvoir des évaluations environnementales de grande qualité

Des évaluations environnementales de grande qualité appuient les principes du développement durable, elles sont efficaces et efficaces et elles font suffisamment participer le public. L'Agence favorise la pratique en faisant preuve de leadership dans le processus fédéral d'évaluation environnementale et en faisant avancer la science et la pratique des évaluations environnementales. En partageant l'expérience et les résultats, les évaluations environnementales fédérales s'améliorent continuellement.

## Aperçu des réalisations

Au cours des dernières années, l'Agence s'est engagée à promouvoir des évaluations environnementales de grande qualité. Parmi ses réalisations, l'Agence :

- a tenu plus de 30 ateliers de formation à travers le Canada sur une variété de questions touchant l'évaluation environnementale et a publié « l'Évaluation des effets cumulatifs - Guide du praticien » afin de sensibiliser davantage les Canadiens au travail de l'évaluation environnementale et d'en augmenter leur compréhension.
- a amélioré l'Index fédéral des évaluations environnementales en le rendant plus convivial et en permettant un affichage plus opportun des évaluations environnementales. Par conséquent, plus de 48 000 consultations d'utilisateurs ont été enregistrées l'année dernière, faisant de l'Index la page la plus populaire du site Web de l'Agence.

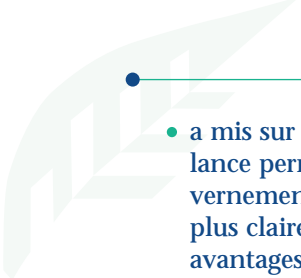
- 
- 
- a terminé des examens par des commissions du plan d'accumulation et de dérivation des eaux de la rivière Highwood, et de la mine et de l'usine de la baie Voisey.
  - a conseillé et a appuyé le ministre relativement à des décisions sur dix études approfondies maintenant terminées. De plus, l'Agence a travaillé avec les promoteurs et les ministères fédéraux sur plus d'une vingtaine d'autres d'études approfondies qui ne sont pas encore terminées.
  - a fourni de l'information claire et opportune ainsi que des conseils au ministre de l'Environnement, à d'autres ministères gouvernementaux, à des promoteurs de projets et à des autorités responsables sur des questions relatives à l'évaluation environnementale fédérale.

#### Certaines des études approfondies...

- Combustible irradié de Bruce
- Route de Waskaganish
- Pipeline de Valley South
- Gazoduc d'embranchement à Saint John et Halifax
- Route de Greenville-Kincolith
- Mine de diamants Diavik
- Carrière Aguathuna
- Aménagement hydroélectrique de Grand-Mère
- Zone d'entraînement de saut en parachute de Mountain View





- 
- a mis sur pied un programme de surveillance permanente afin d'offrir au gouvernement fédéral une compréhension plus claire des éléments sous-tendant les avantages et les coûts de la Loi.
  - a mis à jour la directive du Cabinet en matière d'évaluation environnementale stratégique (l'évaluation environnementale des politiques, des plans et des programmes) et a publié un guide sur la mise en œuvre de la directive à l'intention des ministères et des organismes.
  - a terminé un examen de surveillance de la conformité qui est un modèle aux ministères et aux organismes fédéraux afin de l'utiliser lors de la conception de leurs examens de leur conformité à la Loi. Par conséquent, les ministères et les organismes fédéraux ont commencé à changer leurs procédures internes afin d'aborder les enjeux définis par le cadre de travail et de rédiger un rapport sur les résultats.
  - a modifié les quatre règlements clés de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* : la liste d'inclusion, la liste d'exclusion, la liste d'étude approfondie ainsi que les dispositions législatives et réglementaires désignées afin de rendre le processus d'évaluation environnementale plus prévisible.
  - a rédigé un nouveau guide pour le Programme d'aide financière aux participants. Le Programme offre une aide financière limitée aux parties intéressées afin de leur permettre de prendre part au processus d'examen. La participation du public est un élément clé des évaluations environnementales fructueuses et complètes.

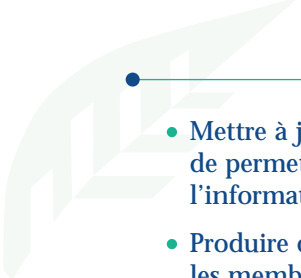
- 
- a élaboré un nouveau règlement en matière d'évaluation environnementale pour les 18 ports et havres qui sont devenus des administrations portuaires canadiennes à la suite de l'adoption de la *Loi sur le Canada maritime*.

## Aperçu des engagements

En misant sur ses réalisations, l'Agence s'est engagée par rapport aux mesures suivantes :

- Continuer de travailler afin d'intégrer le savoir écologique traditionnel (le savoir résultant de nombreuses années passées sur le terrain) au processus fédéral d'évaluation environnementale.
- Appuyer l'élaboration et la mise en application de modèles d'examens préalables par catégorie pour le processus d'évaluation environnementale de projets analogues. Ces modèles aident à rationaliser le processus d'évaluation environnementale et assurent que les normes élevées soient respectées. À l'heure actuelle, l'Agence met sur pied des modèles pour la restauration de l'habitat du poisson et des projets de mise en valeur ainsi que pour de nouveaux ponts au Nouveau-Brunswick.
- Se préparer pour les évaluations à venir, y compris les aménagements hydroélectriques proposés du cours inférieur du rivière Churchill.
- Continuer de fournir des conseils et des analyses de grande qualité au ministre de l'Environnement, aux autres ministères gouvernementaux, aux promoteurs de projets et aux autorités responsables.
- Examiner la possibilité d'augmenter les capacités de l'Index fédéral des évaluations environnementales afin d'y inclure les rapports sur les examens préalables.




- 
- Mettre à jour le site Web de l'Agence afin de permettre aux Canadiens d'accéder à l'information plus facilement.
  - Produire du matériel d'orientation pour les membres des commissions afin de leur permettre d'exercer leurs fonctions plus efficacement.
  - Élaborer un échéancier de recherche et de développement afin de guider les initiatives de recherche et de développement de l'Agence à venir.

## 2. Améliorer les relations coopératives avec les autres instances

Au Canada, la responsabilité en matière d'évaluation environnementale est partagée entre de nombreux joueurs. Renforcer les relations avec les autres instances grâce à la collaboration constitue la base d'évaluations environnementales rigoureuses.

### Aperçu des réalisations



L'environnement dépasse les limites politiques et organisationnelles. La collaboration et l'harmonisation des processus d'évaluation environnementale sont par conséquent cruciales. L'Agence s'est efforcée de promouvoir des évaluations environnementales de grande qualité qui font intervenir de nombreuses parties intéressées et de nombreuses instances. Parmi ses réalisations, l'Agence :

- a négocié des ententes d'harmonisation avec la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan afin d'améliorer la collaboration entre les instances concernant l'évaluation environnementale des projets.


- 
- a élaboré des ententes en matière de commissions d'examen conjoint avec l'Office national de l'énergie concernant le projet Millennium de gazoduc ainsi qu'avec le Natural Resources Conservation Board de l'Alberta concernant le plan d'accumulation et de dérivation des eaux de la rivière Highwood.
  - a travaillé étroitement avec des groupes autochtones afin d'inclure des dispositions en matière d'évaluation environnementale dans plusieurs ententes avec les collectivités des Premières Nations.
  - a fondé les bureaux régionaux du Québec et de l'Ontario qui fournissent aux clients un service de liaison entre les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des conseils concernant les procédures du processus fédéral d'évaluation environnementale.
  - a mis en œuvre des projets pilotes dans le but d'améliorer la mise en application d'études approfondies aux projets réglementés par l'Office national de l'énergie.

## Aperçu des engagements

En misant sur ses réalisations, l'Agence s'est engagée par rapport aux mesures suivantes :

- Travailler avec l'Association canadienne de normalisation et d'autres partenaires afin d'élaborer une norme pour l'évaluation environnementale.
- Négocier des ententes d'harmonisation avec les provinces du Manitoba, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.
- Élaborer des régimes en matière d'évaluation environnementale en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations* avec 14 Premières Nations et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.



- 
- Travailler avec les États-Unis et le Mexique à l'élaboration d'ententes internationales en matière d'évaluation environnementale pour des projets comportant des effets transfrontaliers.
  - Élaborer des arrangements coopératifs avec le Territoire du Yukon, le Nuvavut et le conseil de gestion des ressources de la vallée du Mackenzie visant les responsabilités en matière d'évaluation environnementale.

### 3. Forger des relations de partenariat avec les parties intéressées

Le succès de l'Agence est lié à la force des relations de travail des partenaires avec les parties intéressées clés, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement. Étant donné que le processus fédéral d'évaluation environnementale est fondé sur le principe de l'autoévaluation, le partenariat constitue le moyen par lequel l'Agence peut progresser en vue d'atteindre ses objectifs.

#### Aperçu des réalisations

Parmi ses réalisations, l'Agence :

- a renforcé ses relations avec des partenaires en participant à de nombreuses réunions interministérielles et multipartites composées de représentants de l'industrie, d'environnementalistes, de praticiens de l'évaluation environnementale et d'autres ministères gouvernementaux à travers le Canada. Grâce à ces forums, les intervenants peuvent fournir des données sur les programmes, les plans et les politiques d'évaluation environnementale proposés.

- 
- a travaillé avec le comité consultatif de la réglementation, un organisme multipartite, pour améliorer et mettre à jour le Programme d'aide financière aux participants.
  - a créé un forum interministériel sur la formation et l'orientation afin d'élaborer et de mettre en œuvre du matériel de formation et d'orientation.

## Aperçu des engagements

En misant sur ses réalisations, l'Agence s'est engagée par rapport aux mesures suivantes :

- Mettre en œuvre sa stratégie de formation et d'orientation qui incorporera la compétence et les besoins des partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre du matériel de formation et d'orientation.
- Mettre sur pied un « Programme d'assurance de la qualité » conçu pour aider les ministères fédéraux à surveiller la conformité, la qualité et la cohérence des évaluations environnementales.
- Entamer l'élaboration d'un régime d'évaluation environnementale officiel pour les entités privées opérant sur les terres domaniales (telles que les administrations aéroportuaires).



## 4. Mener un examen approfondi de la Loi

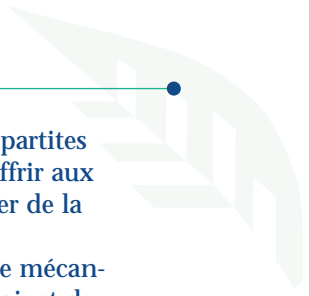
Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* il y a cinq ans, on a acquis énormément d'expérience. L'examen de la Loi et de ses règlements d'application a permis aux personnes et aux organismes concernés de réfléchir sur cette expérience, de tirer profit de celle-ci et de miser sur cette expérience pour que l'évaluation environnementale demeure un outil efficace dans la prise de décisions.

### Aperçu des réalisations

Les consultations nationales pour l'examen ont commencé en décembre 1999. L'objectif de l'Agence a été d'assurer que ces consultations soient ouvertes, transparentes, vastes et étendues. Au nom du ministre de l'Environnement, l'Agence a offert un forum où les intervenants ont pu exprimer leurs points de vue et où l'on a pu discuter des enjeux, des options et des innovations clés.

Parmi ses réalisations, l'Agence :

- a rédigé un document de travail qui trace les grandes lignes du processus d'examen, qui offre un aperçu de la Loi et qui définit quelques-unes des questions à examiner. Le document de travail est le résultat d'une année de recherche indépendante et d'importantes consultations avec les parties intéressées.
- a conçu un site Web interactif afin de partager des renseignements et de favoriser les échanges entre les Canadiens concernant l'avenir de l'évaluation environnementale.


- 
- a tenu des consultations multipartites dans 19 villes du pays afin d'offrir aux Canadiens l'occasion de donner de la rétroaction au ministre de l'Environnement concernant le mécanisme et les dispositions de la Loi, et de faire des suggestions en vue d'améliorer la Loi.
  - a terminé des discussions avec l'Assemblée des Premières Nations, le ralliement national des Métis et l'Inuit Tapirisat du Canada afin d'essayer d'élaborer un processus de consultation approprié pour les Autochtones.
  - a consulté nos partenaires du comité consultatif de la réglementation, les provinces par l'intermédiaire du comité des administrateurs de l'évaluation environnementale et les ministères fédéraux par l'intermédiaire du conseil supérieur de l'évaluation environnementale.
  - a regroupé les observations et les suggestions obtenues des processus de consultation afin d'aider le ministre de l'Environnement à préparer son rapport au Parlement avant novembre 2000.

## Aperçu des engagements

En misant sur ses réalisations, l'Agence s'est engagée par rapport aux mesures suivantes :

- Rendre le processus d'évaluation environnementale plus prévisible, plus cohérent et plus opportun. L'expérience des cinq dernières années de la mise en application de la Loi soulève des questions concernant la prévisibilité, la cohérence et l'opportunité du processus fédéral. L'introduction d'une plus grande certitude résulterait en une économie de temps et d'argent pour l'industrie, le gouvernement et les autres intervenants.



- 
- 
- Améliorer la qualité des évaluations environnementales. Des évaluations de plus grande qualité peuvent signifier de meilleures décisions et une confiance plus grande en ces décisions.
  - Accroître les occasions de participation du public. La participation du public demeure un objectif fondamental de la Loi, mais on a connu des problèmes en voulant mettre cet objectif en pratique. Accroître les occasions de participation du public peut être bénéfique pour tous ceux qui participent au processus.